

## **Deux visites aux Chalets à Roch, la première du 19 novembre 2011, et la seconde du 25 novembre de même année en compagnie d'Eugène Vidoudez du Bas-du-Chenit**

Le coin est si beau qu'il ne faut pas s'étonner que nous soyons retourné sur les lieux six jours après une première visite.

Lors de notre première promenade, en solitaire, nous avons pu aussi visiter le Chalet à Roch dessous que nous n'avons pas revu par la suite.

Mais montons tout d'abord au Chalet à Roch dessus, dont la situation est exceptionnelle sur un crêt situé à 1465 m. tandis que le point le plus extrême de la montagne se trouve être un lieu dit la Vue de Genève s'élevant à 1495 m. Pour rester dans les altitudes, disons que le point le plus bas de la pâture est quant à lui à 1380 m. situé à la limite du Bois des Caboules et de celui des Citernes.

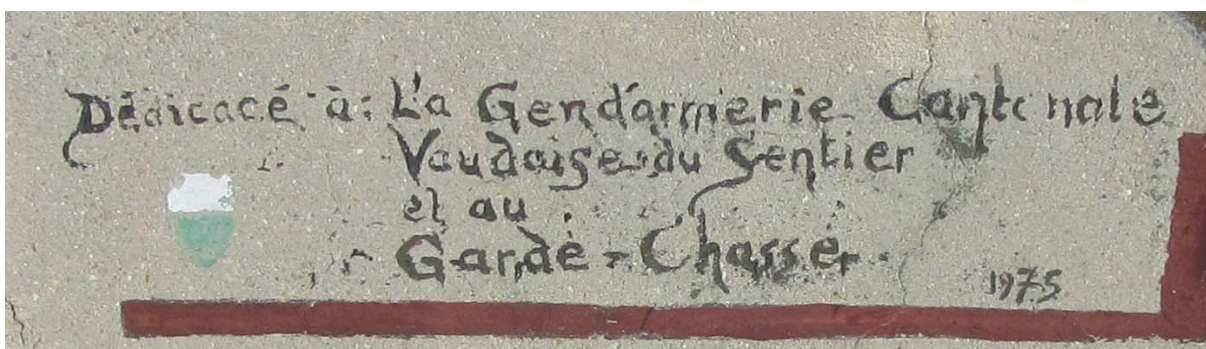
Le paysage depuis le chalet est, quoique amoindri par des sapins proches et les premières forêts, d'une grande beauté. Au loin, en direction du nord-est, se profilent les sommets des montagnes lointaines du Suchet et de ses congénères de l'au-delà. Mais plus qu'un paysage, il y a ici une ambiance, cette impression d'être véritablement au cœur d'un océan de forêts et de pâturages dont les limites ne pourraient presque pas être connues. C'est dans tous les cas un moment heureux que vous pouvez passer dans cette contemplation émerveillée.



Le chalet avait été découvert tantôt avec les peintures du berger poète posées sur le pignon sud-ouest et sur la façade du levant. Celles-ci retiennent naturellement l'attention du promeneur qui s'interroge, et sur l'artiste, et sur le sens de ces fresques qui auraient été refaites par un successeur.







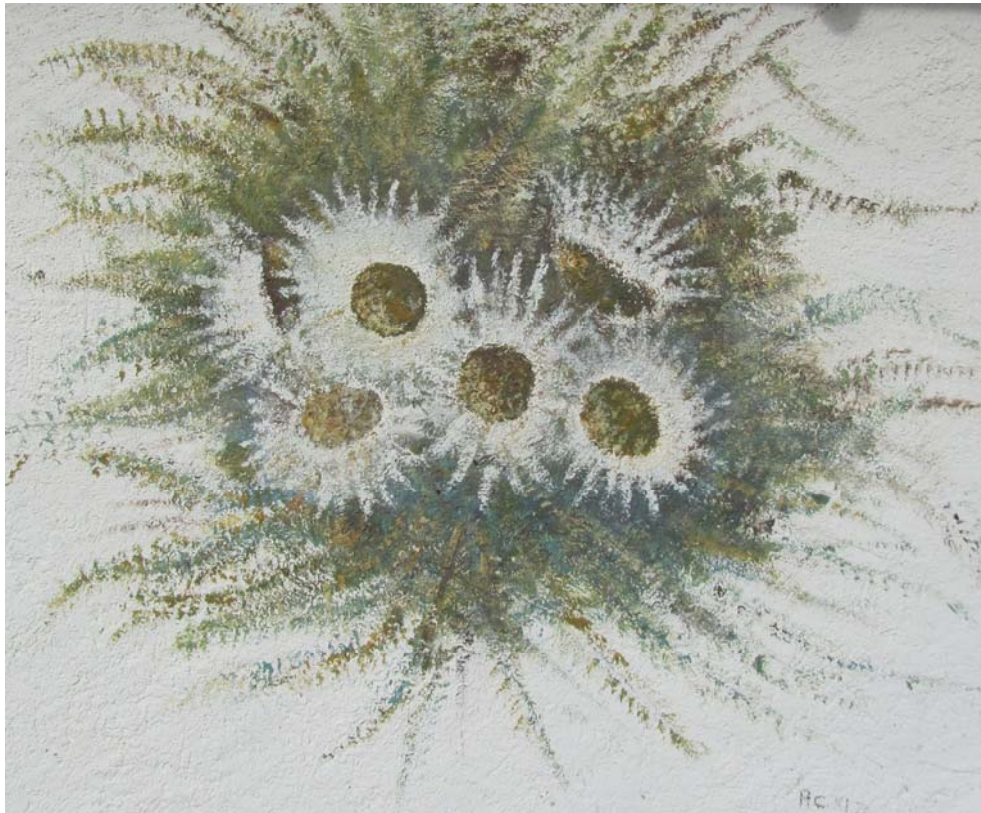
Qu'elles soient dédiées aux ci-dessus interpelle quelque peu ! Elles auraient donc été créés en 1975, retouchés depuis lors, vu les ravages causés par les intempéries alors qu'elles sont situées en plein vent. Il est à craindre d'ailleurs qu'un jour, à moins qu'il ne se trouve sans cesse des restaurateurs, elles ne viennent à disparaître entièrement.

Mais abordons maintenant la façade située au levant.





Deux fresques ornent cette deuxième paroi. A gauche des chardons argentés, à droite des gentianes acaules ou des bleuets.



La qualité de l'œuvre montre que nous n'avons pas affaire ici à un artiste du dimanche, mais à un homme en pleine possession de ses moyens. C'est superbe.



Mais achevons notre tour du chalet qui se présente bien, et dont l'extérieur surtout est dans un ordre parfait, avec aucune de ces atrocités qui parfois vous gâchent le plaisir que vous auriez à découvrir des chalets dans leur beauté primitive et simple.

Visite du 19 novembre. Nous n'avions pas pensé à ouvrir la porte de la cuisine. Grave erreur, car elle n'est pas fermée, et l'intérieur révèle plein de surprises. Non pas resté tel qu'autrefois, mais offrant des éléments néanmoins dignes d'attention. Nous retrouvons surtout la patte de l'artiste.





Il y a tout d'abord cette longue liste des saisons qu'il a passées ici. De 1974 à 1980, cela en fait sept, et ce serait donc en la deuxième qu'il aurait créé les œuvres extérieures.

Un berger artiste certes, mais aussi patriote, on a vu le serment des trois Suisses sur le mur à vent, on découvre ici leur profession de foi.

Un berger aussi protecteur de la nature et du patrimoine, qui a inscrit au-dessus de la fenêtre, à l'extérieur, à droite de la porte : *Restaurez les anciennes maisons plutôt que de construire du neuf*. Nul doute, ressenti d'ici, qu'il ait été effrayé de voir la marche en avant forcenée de notre civilisation et que sa douleur n'a pu s'exprimer que de cette manière.

La position du chalet par rapport aux limites du pâturage est indiquée sur le mur côté écurie :





Mais l'artiste, A. Copex, laisse aussi une œuvre peinte sur bois. Voici le Chalet à Roch au cœur de l'hiver :



Ce n'est pas là l'œuvre de sa vie, plutôt une esquisse rapide au dos de laquelle il a noté ceci :

En souvenir de Niella 69 Chalet à Roch  
dessus 1460m  
pour être resté en fréquence le Vendredi  
18 novembre 1977 entre 1800h-1900h. Temps  
que j'ai mis pour parcourir 680m jusqu'à  
mon chalet en brulant 30-40cm de poudreuse.  
"Merci Alain, t'es un pote"  
le berger *Blain* ★  
et que l'Etoile t'accompagne toujours.  
hiver 77-78.

Mais oublions l'homme pour retrouver le chalet. Les vestiges d'antan sont rares dans la cuisine offrant quelque confort au visiteur de passage qui peut même signer le livre d'or – un carnet des plus modestes dimensions – et témoigner ainsi de son passage dans ces lieux inoubliables.

Au plafond, l'ancienne cheminée. Mais celle-ci est fermée et on n'en distingue plus l'immensité. Seul un ancien trou de fourneau permet d'y glisser son appareil pour y prendre une vue qui nous révèle la manière dont on avait doublé l'intérieur de la « borne » afin de diminuer les risques d'incendie. Manière classique de procéder et que l'on avait déjà découverte en d'autres lieux, soit clouage de tôles plates de la base au sommet.



Les grosses poutres de soutien de cette cheminée de bois dont nous aurions aimé à voir l'extérieur au niveau supérieur, mais outre cette pièce, tout le reste du chalet est fermé, sont visibles au plafond de la cuisine et montrent la manière dont elles sont fixées l'une à l'autre, un gros tenon dépassant du trou, la poutre bloquée par une forte cheville. La partie inférieure des poutres est elle aussi tôle pour diminuer les risques d'incendie, celui-ci constituant l'une des angoisses majeures du berger ou du fromager.

Combien de chalets ne sont-ils pas ainsi partis en fumée ?





Au mur du fond, une photo, et c'est naturellement d'un autre chalet dont il s'agit, avec la chaude ambiance que le temps a offert à ce beau cliché en éteignant ses couleurs à l'origine trop vives.





Magnifique surprise. La porte de l'arrière est restée telle qu'autrefois, pas loin même d'être d'origine. En effet, approchez-vous et lisez. Voici une date étonnante : 1848 ! Il y a donc plus de 150 ans que ce vaillant élément du chalet, véritable monument historique, affronte certes les belles saisons d'alpage, mais aussi les rudes hivers de ces lieux d'altitude. A préserver en priorité !



Le Chalet à Roch. On s'est souvenu des photos de la collection de René Meylan photographe, propriété d'Anne-Lise Vuilloud<sup>1</sup>. Il y avait certes déjà le vieux berger, maître incontesté du chalet, mais aussi trois personnages secondaires croqués de main de maître par l'artiste. Un Unterwaldien chrétien cité comme bûcheron. Un jeune berger blond comme les blés, avec une abondante chevelure tirée en arrière, le sourire mystérieux. Et un bouèbe à l'épaisse toison bouclée. Et les trois semblaient s'entendre comme larrons de foire, qui vivaient là, au chalet, les belles heures de leur jeunesse. Un moment résolument unique dans la vie de ces lieux mythiques fixés par un photographe extraordinaire dont l'œuvre sera encore à découvrir dans les siècles qui suivent, immortelle.

Mais quittons le Chalet-à-Roch-dessus, dont l'accès se fait par un chemin dont le terme se confond avec le pâturage, pour retrouver, au-dessous de la route que nous dirons des Begnines, le Chalet-à-Roch-dessous. S'y rendre en voiture n'est naturellement pas à faire, avec un chemin, sur sa dernière partie, complètement défoncé et à peine praticable par n'importe quel véhicule.

Nous retrouvons une bâtisse où s'était donné il y a quelques années le rendez-vous des amateurs de fourmis. Le chalet est complètement abandonné. Ou presque. Malgré tout, on le constatera par une visite attentive, le toit est bon, la charpente en parfait état, les murs bien conservés. Les alentours ne sont pas bien fameux, surfaces typiques de ce que l'on laisse à l'abandon, grandes herbes, objets indéterminés cachés sous les couches successives. La tristesse est toujours de la partie.

C'est en fait un chalet de vastes dimensions qui mériterait mieux que ce délaissement presque complet. Une porte jaune, quelque contreplaqué de derrière les fagots, avec un entourage de métal, permet de rentrer dans l'ancienne cuisine. C'est ici même l'abandon le plus complet, avec des pièces à découvrir dans une semi-obscurité qui, chose étrange, ne nous angoisse d'aucune manière. Au contraire, nous trouvons une sorte de jouissance spéciale à hanter ces bâtisses que l'on abandonne. Comme si au hasard de notre visite nous allions tomber sur quelques vieux fantômes nous révélant l'âme authentique du bâtiment à visiter, celui-ci ayant dans tous les cas une très vieille histoire à nous raconter.

La chambre à lait, dans l'angle nord, tout autant abandonnée que le reste, nous offre une particularité assez rare, elle n'a pas de plafond, et probablement n'en a jamais eu, ce qui offre au regard de pouvoir aller jusqu'aux poutres du toit.

Mais mieux que des mots, quelques photos permettront de se rendre compte de cet abandon prodigieux qui, nous l'espérons, n'est nullement définitif, la bâtisse étant en un état qui ne justifie pas que l'on scelle son sort par un oubli sans retour.

Retournons tout d'abord à l'extérieur pour les prises de vues traditionnelles.

---

<sup>1</sup> Copies par contact aux archives du Patrimoine de la Vallée de Joux.



Un beau grand chalet encore solide sur ses pieds et qui mérite la considération.







La partie de gauche, derrière la porte de l'écurie, est sauf erreur réservée aux amateurs de fourmis et de fourmilières !



Les éléments toujours intéressants de l'architecture extérieure, avec les fenêtres aux encadrements en belle pierre de taille.



La commune du Chenit a la particularité de voir la plupart des encadrements en pierre de taille des portes d'écurie de ses vieux chalets en forme de voûte. C'est là un très riche et très intéressant patrimoine.





Une charpente magnifique et en parfait état malgré la vétusté générale du chalet.



Vétusté, à voir cette partie de l'écurie en parfait état de propreté, on ne le dirait pas !  
Ci-dessous chambre à lait originale sans plafond.







Ces merveilleuses portes de bois pendues selon le système d'autrefois que l'on ne se lassera jamais de photographier.



Le système de fixation est ici encore plus ancien. Un axe pris dans la dernière planche, ou dans la poutre de base et pivotant, pour le bas, dans la planche du seuil, pour le haut, dans un trou fait dans un tenon de bois dépassant du mur.





Une serpillière en forme de voile. On fait avec ce qu'on a sous la main, que diable !

Nous donnerons plus bas les traditionnels extraits du cadastre de la production agricole Georges Vagnières (1972) et les considérations de Samuel Aubert sur la région des Chalet-à-Roch. Auparavant voici l'acte d'achat, effectué en 1802, les chalets rachetés des biens nationaux, soit apparemment propriété ancienne de LL.EE.

L'histoire des Chalet-à-Roch est en fait assez bien documentée. Raison pour laquelle nous consacrerons une brochure à ce double alpage que nous ne manquerons pas de vous proposer. Néanmoins, si la chose d'ores et déjà vous intéresse, vous pouvez contacter dès aujourd'hui les Editions le Pèlerin, 1343 Les Charbonnières. Mail : remy\_rochat@hotmail.com Merci de votre intérêt.

Cette petite page de publicité close, voici l'acte l'achat :

ACChenit, EB5, du 4<sup>e</sup> mars 1803 – **achat des montagnes des Trois Chalets et du Chalet à Roch -**

Liberté

Egalité

République helvétique

L'an mille huit cent et trois, et le quatrième jour du mois de mars, ensuite des décrets du Sénat des 22<sup>e</sup> septembre et 1<sup>er</sup> novembre derniers, et de l'arrêté de la Chambre Administrative du Canton du Léman du 29<sup>e</sup> du dit mois de septembre sur la vente des biens cantonaux destinés à la liquidation des droitures féodales et au paiement de l'arriéré du au clergé et pour fournitures militaires de ce canton, et ensuite des enchères qui ont eu lieu en conséquence à Lausanne, pendant les mois d'octobre et novembre derniers, la dite Chambre Administrative, agissant au nom de ce canton, représentée ici par le citoyen Jaques Wéber, receveur du district de Lausanne, en vertu de procuration en date du 26<sup>e</sup> novembre 1802, qui sera ci-après ténorisée et d'un certificat de la municipalité du Chenit du 20<sup>e</sup> décembre sécutif, a vendu et abandonné à perpétuité sur les mains du notaire public et juré au canton du Léman soussigné et en présence des témoins ci-après nommés, aux copropriétaires des biens de la commune du Chenit, district de la Vallée du Lac de Joux, comme plus hauts miseurs et derniers enchérisseurs, ici représentés par les citoyens Jaques David Rochat, François Rochat et David Frédérich Nicole, tous membres de la Chambre de Régie de la dite commune, en vertu de procuration sous date du 31<sup>e</sup> octobre 1802 qui sera aussi ci-après transcrite, savoir les deux fonds suivants situés rière la dite commune du Chenit :

Premièrement une montagne appelée les trois Chalets pour l'alpage d'environ quarante vaches, avec un chalet et ses bois. Limitant la Nuvaz (Neuvaz soit Neuve) et la fontaine à Lambert d'orient, le Chalet à Roc et le Chalet Neuf d'occident, le Pré aux Veaux de vent et la montagne des Amburnex de bise.



2o Enfin une autre montagne appelée le Chalet à Roc, pour l'alpage d'environ vingt-cinq vaches, avec un chalet et ses bois, limitant le Pré aux Veaux et les Trois Chalets d'orient, les Grands Plats d'occident, les Petits Plats et les Bignines (Begnines) de vent et le Chalet Neuf de bise, avec tous leurs droits, appartenances et dépendances tel que le canton du Léman a joui et possédé les dites montagnes, sans maintenance de contenance et dont les copropriétaires acquéreurs sont entrés en jouissance dès le 22<sup>e</sup> décembre 1802, d'après la ratification de la vente ; cette vente faite pour le prix de soixante neuf mille huit cent quinze francs de dix batz pièces, qui a été payé de la manière suivante et acquittée.

(Suit la manière dont la somme a été payée, puis sont reproduites les différentes procures).

Notons ici que la montagne des Trois Chalets fut revendue quelques années après. Voir sous ce nom. Un nouveau chalet fut construit. Chalet à Roch-dessus, Chalet-à-Roch dessous, telle est la question.

Le maître d'œuvre fut Claude-Marie Ponnard. La bâtisse devait être entièrement finie au 1<sup>er</sup> octobre 1806 et faite pour le prix de 100 et sept louis et demi, soit pour 1720.- de l'époque.

### **Comment se construit un chalet –**

Verbal fait par les députés de la municipalité du Chenit au sujet de l'examen de la bâtisse du chalet de la montagne dite le Chalet à Roc<sup>2</sup>,

Nous soussignés, en vertu de la délibération de la municipalité du Chenit, sous date de hier, nous avons examiné le chalet que la commune du dit Chenit a fait bâtir cette année à la montagne du Chalet à Roc, pour voir s'il est fait conforme au convenant à ce sujet.

Ayant mesuré l'étendue du dit bâtiment en longueur et largeur, elle est juste, les gros tirants sont mêmes plus haut que le dit convenant ne le porte, la frête aussi. Il y a beaucoup plus de pente au toit qui n'avait été dit, mais il n'y a pas de mal, au contraire, nous croyons que c'est un bien dans cet endroit ; la ramure paraît très bien faite, les murailles aussi, mais l'extérieur de ces murailles n'a d'épaisseur que 20 pouces de roi pendant que le convenant porte 22, c'est-à-dire il manque 2 pouces d'épaisseur. Il y a un petit coin au haut de la muraille à l'endroit de la cuisine qui n'est pas remboché. Quant à la taille, elle est bonne et bien posée, seulement les pierres des fenêtres ne sont pas à la boucharde mais bien travaillées à la marteline. Les seuils des portes ne sont pas d'épaisseur de murailles, il y manque 8 et même jusqu'à 9 pouces. Les pavés sont d'étendue convenable, pour la qualité de ces dits pavés, il aurait fallu des pierres plus

---

<sup>2</sup> ACChenit, C, correspondance, verbal du 10<sup>e</sup> novembre 1806

grosses pour le rendre plus solide. La pente du plancher d'écurie à la troisième ligne de l'orient où l'on doit attacher les vaches est beaucoup trop rapide et nous ne croyons pas qu'elle puisse resté ainsi sans accident.

Le plancher de dite écurie est en toillons soit pièces fendues et doit être bon. Celui du grenier n'est qu'en planches au lieu qu'il doit être en baudrons. Les porte tralaisons soit plafond et parois sont faites un peu grossièrement, cependant les dites portes marche(ent ?) sur des pivots en fer conformément au convenant. Les poutres de cheminée sont trop faibles, les contrevents trop étroits et ne peuvent pas rester ainsi sans que cette cheminée soit endommagée incontinent. Les chevrons de ce bâtiment, ils sont à suffisance. L'ensemble nous a paru assez bon, les fêtes devraient avoir quelques lignes de moins puisqu'elles ont 2 bon pouces de long, les lambris du toit sont un peu trop éloignés les uns des autres.

Reste à expliquer ce qui n'est pas fini. Les fenêtres du grenier, cuisine et de la chambre (l'entrepreneur a arrangé pour en mettre en haut des côtés de bise et vent, il paraît qu'il ne serait pas obligé d'en faire). Il n'y a encore point de serrure à la porte de la cuisine. Aucune porte n'a encore ni empoigne ni crochet pour la fermer, point d'échelles<sup>3</sup> au grenier (cave à fromages) pour les tablars, ni les lattes à mettre les baignolets, non plus celles à attacher les vaches, sauf celles du milieu. Il manque encore un châlit et des petits autres articles qui sont nécessaires dans un chalet, etc., etc., suivant ce que le dit convenant porte.

Telles sont nos observations dont nous faisons rapport à la dite municipalité pour qu'elle prenne les mesures les plus convenables à ce sujet. Au Chenit, le sus dit jour 10<sup>e</sup> 9bre 1806.

A.E. Golay municipal,

H (ou J) Golay municipal

Note pour mémoire : après ce que dessus nous avons encore observé qu'il serait nécessaire d'établir un petit coin de pavé du côté d'occident du dit chalet à l'endroit et joignant l'écurie à cochons et aussi faire un remplissage proche tout le pavé de ce côté afin d'empêcher que ce pavé ne soit renversé incontinent.

A7, du 30<sup>e</sup> novembre 1806, réception de la bâtisse du chalet neuf du **Chalet à Roc**. La dite bâtisse est en général assez bien exécutée, mais il y a encore quelques petits articles qui y manquent et qui nécessitent d'être ajoutés pour que le chalet soit complet et recevable. L'entrepreneur Ponnard se charge de faire établir la liste des objets qui manquent, déclarant au surplus qu'au moyen de ces réparations le dit chalet doit être prêt à être habité et faire le fromage.

---

<sup>3</sup> Support pour les tablars à fromage.



92 Le Chalet à Roch Dessous

Propriétaire : Commune du Chenit  
Exploitant : Rossier Maurice Lavigny (depuis le chalet à Roch Dessus)  
Altitude : 1320 - 1450 m (bâtiment: 1383 m)  
Surface pâturable : 24 ha

Conditions naturelles et économiques

Ce pâturage est formé de plusieurs combes souvent étroites qui parcourent la forêt. Le sol est sain, généralement de profondeur suffisante. Il donne une production satisfaisante. L'eau est fournie par la citerne du chalet et par une citerne avec couvert de récupération.

Il a été décidé de boiser entièrement ce pâturage, ce qui est regrettable. Pour l'instant, on y met encore pâturer les génisses du Chalet à Roch Dessus.

Bâtiment

A l'exception du logement qui a été partiellement désaffecté, le chalet est en bon état. Il comprend 3 étables doubles, dont l'une de construction récente avec crèches. Ce bâtiment reste inutilisé.

93 Le Chalet à Roch Dessus

Propriétaire : Commune du Chenit  
Exploitant : Rossier Maurice, Lavigny  
Altitude : 1370 - 1495 m (bâtiment: 1460 m)  
Surface pâturable épurée : 42 ha  
Charge en 1972 : 12 grandes génisses de 2 à 3 ans  
10 petites génisses de 1 à 2 ans  
24 veaux  
Provenance du bétail : de la plaine  
Durée moyenne du pacage : 120 jours  
Personnel : un garde-génisses

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété s'étire sur le haut d'un chaînon montagneux. La majorité de la surface s'oriente vers le nord en pente modérée. A l'exception de quelques endroits, la couche de terre est peu importante et de nombreux affleurements rocheux apparaissent. Plusieurs emplacements sont passablement boisés et il n'y croît que des myrtiliers. La production

herbagère est faible en général. La présence de plusieurs empoiseurs constitue un danger pour le bétail. Plusieurs animaux ont déjà chuté dans ces cavités.

Ce pâturage à génisses est accessible en voiture par un chemin qu'on a amélioré en 1971. Le bétail a libre accès sur toute la surface et même les forêts sont ouvertes au parcours. Il n'existe qu'un seul abreuvoir alimenté par la citerne du chalet. Une réserve de foin et de la paille sont amenés de la plaine. Le fumier s'entasse à même le sol, puis il est conduit en fin de saison sur la prairie avec le tracteur et une remorque. Les déjections liquides sont perdues. On complète la fumure par l'épandage de scories.

Seuls les veaux sont rentrés chaque jour à l'étable. Les génisses ne rentrent qu'en cas de forte chaleur.

#### Bâtiment

Cet ancien chalet est bien entretenu. L'habitation se compose de 2 chambres et d'une cuisine aménagée dans une partie du local qui servait autrefois pour la fabrication. Pour l'éclairage, on se sert d'une lanterne à gaz. On doit quérir l'eau à la citerne. 60 génisses trouvent place dans deux grandes étables et dans une petite, toutes à double rangée de couchers avec crèches. Leur sol est entièrement revêtu de bois.

#### Améliorations à effectuer

Si le reboisement se justifie pour le Chalet à Roch Dessous, on peut se demander s'il n'en est pas de même pour ce pâturage. Cependant, tant qu'il est exploité comme tel, il conviendrait:

- de poursuivre l'essartage
- d'aménager des abreuvoirs supplémentaires
- d'installer l'eau au chalet avec une pompe à bras



## LE CHALET-À-ROCH

La Revue. - Lausanne. - Samedi 9 novembre 1912

**V**oilà un nom qui sonne bien. Il s'applique à désigner un pâturage très boisé qui couronne la haute chaîne séparant la vallée de Joux proprement dite du vallon des Amburnex, à l'ouest du Marchairuz. Le chalet, savoir la demeure de l'alpage, est situé à l'altitude de 1463 m, sur la crête même de la montagne. De très nombreux points élevés de la vallée de Joux, on l'aperçoit nettement, profilant contre le ciel la silhouette de sa toiture élancée, vivement éclairée par le soleil du matin.

Chalet-à-Roch ! Quelle est l'origine de ce nom qui est plutôt un prénom ? - Je n'en sais rien et personne non plus probablement ! Toujours est-il que de temps immémorial, on écrit Chalet-à-Roch et non pas Chalet-à-Roc, ce qui serait en définitive très vraisemblable, vu la prédominance des rocs, des rocailles sur toute l'étendue du pâturage. La prononciation populaire est tout simplement : *châlaro*.

Du point culminant de la chaîne, situé à quelque distance du chalet, on jouit d'une vue étendue sur les Alpes ; elle est cependant moins vaste qu'à partir du Mont-Tendre, car on se trouve moins haut et plus en arrière. Le plateau vaudois, par contre, est à peu près invisible, masqué qu'il est par la chaîne Mont-Tendre-Marchairuz-Nuvaz.

Au premier plan, l'œil s'arrête sur un paysage sévère de pâturages et de forêts, de forêts surtout. Ce que l'on voit de sapins du haut de ce belvédère est inimaginable. De quelque côté qu'il se tourne, le regard ne voit que de noires sapinières. Mais cette parure ne s'adapte-t-elle pas mieux que toute autre aux molles ondulations des chaînes ? - Elle n'est pas riante, certes non ; elle est sévère au possible. Elle est ce que la Nature a produit de mieux pour se vêtir et se protéger contre les agents de destruction. Que deviendrait cette immense étendue, si son revêtement forestier lui était ôté ? - Un chaos stérile de pierres et de rocs, un désert, quoi !

De la plupart des sommets du Jura, on distingue des villages, des habitations, et l'on se plaît à évoquer l'activité qui s'y déploie et surtout celle qui jadis a été mise en œuvre pour l'édification des bâtiments et surtout pour le défrichement et la mise en culture du sol qui les entoure. La crête

du Chalet-à-Roch fait exception à cette règle ; une seule localité, et bien éloignée encore, est visible : c'est Le Solliat, quelques habitations semées un ligne au pied du noir Risoud !

Au Chalet-à-Roch, la pierre est blanche, cristalline ; c'est presque du marbre. Du tous côtés sur la zone culminale, convertis en pâturages, on aperçoit d'immenses pierriers blancs pins ou moins recouverts par la végétation et formés de cailloux gros tout au plus comme le poing, mais durs comme l'acier. Ils sont le théâtre d'une lutte incessante entre la végétation et les agents d'érosion. Là-haut, il gèle ferme et en hiver, le sol, sans cesse battu des vents, n'est jamais recouvert que d'une faible couche de neige. Aussi, sans arrêt, la gelée crevasse les bancs de rochers, les effrite en menus cailloux. Par bonheur, elle n'est pas seule, sans quoi toute la sommité ne serait qu'un lieu de désolation. Elle a heureusement en la végétation une sérieuse concurrente qui tend à limiter et à atténuer graduellement ses fâcheux effets. De petites plantes, des lichens, des mousses, s'insinuent dans les crevasses des rocs, entre les cailloux ; elles y trouvent une nourriture suffisante ; elles forment petit à petit de la terre par la décomposition de leurs parties caduques, aux dépens de laquelle d'autres végétaux plus exigeants trouveront la possibilité de prendre racine et de prospérer. Ainsi peu à peu la végétation prend pied sur le pierrier et, d'un champ de mort, elle fait un champ de vie et de beauté. Mais bien que la lutte soit muette, elle n'en est pas moins continue et dure depuis des siècles.

En de nombreux endroits, la végétation a définitivement conquis la bataille, là notamment où un beau et robuste gazon recouvre le terrain et le soustrait aux attaques du gel. Ailleurs, il en est tout autrement, et le revêtement végétal n'est pas encore parvenu à prendre le dessus. La sécheresse se fait parfois l'auxiliaire de la gelée. En effet, sous l'influence d'une période sèche prolongée, de nombreuses plantes enracinées à la surface du pierrier périssent, la terre se dessèche, est emportée par le vent, et le patient travail de plusieurs siècles est anéanti. Tout est à recommencer.

Parmi les plantes que l'on trouve sur la sommité du Chalet-à-Roch, il y en a une qui croît en abondance sur les surfaces rocailleuses dont il



vient d'être question et qui doit représenter une phase de la prise de possession du sol par la végétation : c'est le *plantain des montagnes*, une petite plante à feuilles étroites et allongées, d'un vert un peu glauque, par ailleurs une excellente espèce fourragère, que le bétail broute avidement.

De temps immémorial, le Chalet-à-Roch a eu la réputation d'être un pâturage de première qualité, convenant tout spécialement à l'estivage du jeune bétail. De l'avis de nombreux éleveurs, les jeunes bêtes qui ont passé l'été au Chalet-à-Roch, en redescendant toujours un très bon état, solidement charpentées dans leur ossature. Or, j'ai toujours pensé que l'on était redevable de ce fait avant tout au plantain qui domine d'une façon presque exclusive, dans les parties les plus élevées et les plus rocailleuses de l'alpage, où le bétail se tient volontiers, vivant dans un sol fortement minéralisé ; la plante doit contenir, à son tour, une importante proportion de substances minérales dans ses tissus, lesquelles, un pénétrant dans le corps des animaux, doivent contribuer à développer et consolider leur squelette.

À propos du Chalet-à-Roch, comme à propos d'autres alpages également, s'est posée la question du maintien ou de l'abandon du parcours du bétail. Le bois y croît avec rapidité, le pâturage est d'un faible rapport et d'un entretien assez coûteux ; aussi de nombreuses personnes estiment-elles que la commune—propriétaire aurait tout intérêt à supprimer le pacage et à laisser la forêt s'étendre librement.

Si l'on considère des alpages de mauvaise qualité, caractérisés par une surabondance de mauvaises herbes, il est tout naturel d'agir de la sorte. Mais il en va autrement pour le Chalet-à-Roch et d'autres alpages qui lui ressemblent : l'herbe est excellente ; le bétail s'y développe d'heureuse façon ; n'est-il pas indiqué de le conserver un son état actuel ? — D'autre part, le bétail d'élevage est de plus en plus recherché et prend toujours plus de valeur. Il n'acquiert la plénitude de ses formes et du son développement qu'à la condition de passer l'été à la montagne, en pleine liberté, au grand air, où il trouve à sa disposition une herbe riche et savoureuse. N'est-il pas naturel de conserver les pâturages qui offrent de tels avantages, lors même qu'il en résulterait un léger sacrifice pécuniaire ?

Et puis, au Chalet-à-Roch, la surface apte au pacage ne représente qu'une faible partie du tout, l'étendue réservée au boisement, de par la nature des lieux, restant, un définitive, considérable.

En effet, la plus grande partie de la propriété cadastrée sous le nom de Chalet-à-Roch, est cou-

verte de forêts. Le sapin rouge est, comme on le sait, l'espèce prépondérante ; le hêtre est pour ainsi dire inconnu ; par contre, on observe de nombreux érables et sorbiers, tortus ou rabougris, et quelques cytises dans les parties voisines du la crête et exposées au midi. Les sapins sont loin d'avoir la taille de leurs congénères du Risoud ; ils sont au contraire courts, ramassés, noueux et branchus à l'excès ! — Inaptes à fournir du bois de service, ils sont, au contraire, très utilisés, par le fait de leur robustesse, de leur nervosité, si l'on peut ainsi dire, comme bois de charpente ou de feu. Partout dans la forêt, la couche de terre est mince et les racines des arbres doivent puiser dans le sol maigre une sève riche en matières minérales. Comme pour l'herbe, ces dernières se retrouveront dans les tissus ligneux et contribueront à leur donner une solidité et une résistance à toute épreuve.

Une promenade dans les forêts du Chalet-à-Roch n'est pas précisément une partie de plaisir. Le relief du sol est fortement accentué : partout des pierres, des rocailles, des trous, des crevasses ou laisines, des buissons, des troncs. Toutefois, pour peu qu'on un goûte l'imprévu, une telle promenade procure de bien agréables sensations. D'abord, les mousses ont pris le pas sur toute autre végétation, et de tous côtés le regard s'arrête sur un tapis vert d'une fraîcheur exquise. Ici elles donnent asile à une colonie de frêles et délicates orchidées ; plus loin elles habitent une petite paroi rocheuse, dans les anfractuosités libres de laquelle se sont nichées des fougères aux frondes finement découpées. Ailleurs, elles garnissent traîtreusement les lèvres d'une profonde crevasse dont le fond est encore recouvert de neige. Dans une autre partie de la forêt, elles se sont laissé envahir par une puissante végétation d'airelles myrtilles, qui, malgré leur exubérance, restent stériles, le soleil ne parvenant pas jusqu'à elles.

Ainsi à tout instant, le paysage change, l'œil et l'esprit sont occupés et charmés ; on ne pense pas aux difficultés de la route ; on est environné de solitude et de silence, on respire un air pur et vivifiant... et l'on se sent heureux de vivre.

Toutefois, depuis deux ans, on a cruellement attenté à l'austère poésie des forêts du Chalet-à-Roch. Une coupe extraordinaire, hélas légitimée par d'impérieuses exigences financières, a jeté par terre des centaines et des centaines d'arbres. De maint endroit charmant, oasis de verdure et de fraîcheur, la hache du bûcheron a fait un vrai désert, un chaos pénible à voir. Et je ne sais rien de plus triste, de plus désolé qu'un coin de forêt



après le passage d'une coupe un peu serrée. Des-séchées par le soleil, les mousses ont péri ; des branches jonchent le sol nu et délavé par les pluies, de jeunes plants ont été foulés, brisés, d'autres souffrent cruellement de la disparition de leurs aînés ; le vent les fouaille sans cesse et la neige les écrase sans pitié. C'est un tableau de misère et de mort !

La Nature possède des ressources infinies. Pas plutôt l'a-t-on frappée et mutilée, qu'elle se remet au travail et s'applique à réparer, à panser la blessure qu'on lui a faite. Mais son œuvre est bien lente, à la montagne surtout, des années et des années passent avant qu'une nouvelle génération de sapins n'ait repris la place des disparus et anéanti toute trace de mutilation !

Un exemple nous en est offert par la localité des Planches, située à l'est du Chalet-à-Roch, le long de la pente qui la sépare du vallon des Amburnex, Il y a une cinquantaine d'années, on y fit une coupe rase. Aujourd'hui, le boisement est encore si faible, que l'on n'y voit guère que des érables, des sorbiers et autres essences de même nature. Toutefois, de nombreux sapins poussent avec vigueur, à l'abri de ces derniers ; ils grandissent, ils grandiront encore avec l'avenir et le jour viendra où ils seront redevenus les maîtres incontestés du sol et recouvriront d'une épaisse futaie, la zone des Planches, hier encore un désert.

Ainsi en a-t-il été du Chalet-à-Roch où la forêt n'a pas le caractère d'un antique massif comme le Risoud. De même que les Begnines, toutes voisines et d'autres régions de la vallée de Joux, le Chalet-à-Roch n'a pas échappé, dans les précédents siècles, au sort du charbonnage. C'était alors la destinée de toute forêt éloignée des habitations. Puisque le bois n'avait aucune valeur, et, que le charbon, utilisé comme combustible dans les usines métallurgiques, en avait au contraire beaucoup, on le transformait en charbon. On coupait ras, on allumait les fours, ou emportait le charbon et on laissait à la Nature le soin de réédifier la forêt détruite. Et le boisement actuel du Chalet-à-Roch, que nous admirons tant, n'est pas autre chose que ce que la Nature a produit dans ces lieux, depuis la dernière carbonification.

Le chalet d'alpage est bâti dans le même style que toutes les constructions de ce genre. Une spacieuse étable pour le bétail, une ou deux chambres et une cuisine pour le personnel. Tout est simple, rustique et aussi peu confortable que possible. Malgré cela, la famille qui durant l'été habite cette demeure s'y plaît et, pour peu que la saison soit favorable et le bétail confié à ses soins,

en bonne santé, y coule d'heureux jours. Si vous saviez comme l'on dort bien ici, me disait, il n'y a pas longtemps, l'amodiatraire. Je l'ai cru sur parole. L'air pur, le calme de l'existence, la frugalité de la nourriture, voilà autant de choses que les habitants du Chalet-à-Roch ont à profusion, tandis que d'autres...

Il y a tantôt vingt ans, j'eus l'occasion de coucher au Chalet-à-Roch. L'amodiatraire, un vieillard courbé par l'âge, intelligent, instruit et grand causeur, m'avait reçu avec beaucoup de cordialité, et pendant deux longues heures, assis autour du foyer, éclairés par les reflets des bûches flambantes, la pipe aux dents, nous étions restés à discuter sur tout et de tout. La politique, les alpages, les plantes, dont il était connaisseur émérite, tout y avait passé. Aussi j'ai gardé de cet instant unique un souvenir exquis. Avant d'aller au lit j'avais fait quelques pas dehors. Le ciel était calmé, les étoiles brillaient et à quelque distance, on entendait les sonnailles du troupeau endormi, Il est rare que l'on savoure sur le champ le charme puissant qui se dégage de l'ambiance, en un tel moment. Il est toutefois certains, que l'esprit éprouve une impression profonde, mais vague et pleine de mystères ; inconsciemment elle s'y inscrit et s'y grave. Plus tard, avec le temps, elle renaît, avivée, transformée en une sensation nette et l'on se souvient avec délices des instants que l'on a passés en tête à tête avec la Nature, dans toute sa gloire et sa sereine grandeur.

Le Chalet-à-Roch est, malgré tout, un endroit peu fréquenté. Les promeneurs le délaissent et dirigent plus volontiers leurs pas vers la Nuvaz, le Marchairuz, etc. Il est toutefois des gens qui n'aiment pas les sentiers battus, qui n'aiment pas se rendre où tout le monde va, qui préfèrent avant tout la solitude et la liberté complète de leurs mouvements. Ennemis de la contrainte et de la mode, ils vont où leur humeur les pousse : des bois touffus, des pelouses fleuries, des paysages variés et charmants suffisent pour contenter leurs désirs. Une fois partis, ils laissent la bride sur le cou à leurs instincts vagabonds. Rien ne les rebute, ni ne les ennuie : toute chose a pour eux son charme et sa beauté. Rencontrent-ils un sentier, ils le suivent, quittes à l'abandonner plus loin ; ne s'en présente-t-il aucun, ils s'en passent et vont droit leur chemin, par monts et par vaux, tout en regardant, en observant, en écoutant la plainte du vent dans le feuillage, en suivant des yeux les oiseaux qui se poursuivent dans le fourré en admirant les fleurs que la Nature a semées sous leurs pas et aussi en parlant ou en rêvant tout haut. Ces gens-là (ils sont plus nombreux

qu'on ne le pense) iront volontiers errer dans les bois du Chalet-à-Roch, et lorsque de l'orée de la forêt, ils découvriront le chalet, la fruste et paisible demeure bien campée sur le faite de la montagne, et qui depuis des ans et des ans brave les orages et les coups de joran, ils s'écrieront certainement : «Tiens, voilà un joli coin, faudra y revenir.»

Une petite histoire pour finir ! – En 1889, deux braves Combiens, fous parmi les fous, ou du moins se croyant tels, s'étaient rendus à l'Exposition de Paris. Entrant dans un restaurant

chic, en dignes émules de Favey et Grognuz, ils commandèrent, non pas du Chalet-à-Gobet, mais une bouteille de Chalet-à-Roch. Un garçon s'empressa de les satisfaire en leur présentant une bouteille poussiéreuse, capsulée, avec une étiquette décorée de sapins et portant la marque demandée. Nos deux gaillards trempèrent naturellement leurs lèvres dans de l'eau claire et pure, mais jamais ils ne voulurent avouer combien coûtait la bouteille de Chalet-à-Roch !

SAM. AUBERT.